

Bruxelles, le 13 octobre 2023
(OR. en)

14122/23

SOC 676
EMPL 480
EDUC 387

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil
Objet: Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
Nomination de M^{me} Anikka JÄREMO, suppléante pour la Suède, en remplacement de M. Jacob JOHANSSON, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Jacob JOHANSSON, suppléant du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Suède).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil, certains membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027:

M^{me} Anikka JÄREMO
Ministry of Education and Research
Division of Upper Secondary and Adult Education
103 33 Stockholm
Sweden
Courriel: annika.jaremo@gov.se

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration
du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,
considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 mars 2023², le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Jacob JOHANSSON.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

² JO C 116 du 31.3.2023, p. 15.

Article premier

M^{me} Anikka JÄREMO est nommée suppléante du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Jacob JOHANSSON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président

=====